

DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA DÉSIGNATION DE TROIS REPRÉSENTANTS DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX APPELÉS A SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADERA

Vu le code de l'éducation et notamment les dispositions des articles L.712-1, L.712-3 et R.711-15 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu la délibération n°2020-16 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux en date du 13 mars 2020 portant création de la filiale ADERA ;

Vu la délibération n°2022-17 du conseil d'administration de l'Université de Bordeaux en date du 11 mars 2022 portant désignation des représentants de l'UB appelés à siéger au sein du CA de l'ADERA ;

Vu les statuts de l'ADERA et notamment son article 15.

Considérant qu'en vertu des dispositions précitées, il appartient au conseil d'administration de désigner trois personnes physiques appelées à représenter l'université de Bordeaux au sein du conseil d'administration de l'ADERA et ayant chacune 20% des voix, donnant ainsi à l'université de Bordeaux 60% des voix au total ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Désignations

Sont désignés pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ADERA les personnes suivantes, es qualité :

- **Le président de l'université : Monsieur Dean LEWIS**
- **Le vice-président en charge de l'innovation : Monsieur Etienne DUGUET**
- **Le vice-président en charge des relations entreprises et filières : Monsieur Dominique REBIÈRE**

Article 2. Abrogation

La présente délibération abroge la délibération n°2022-17 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux en date du 11 mars 2022 relative à la désignation des représentants de l'université de Bordeaux appelés à siéger au sein de l'ADERA.

Article 3. Publication

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'administration,

Adoptée à la majorité des
votes exprimés (33 votants)
Pour : 30
Contre : 2
Abstention : 1

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

